



**Conseil du 11^e arrondissement de Paris
Séance du lundi 25 septembre 2023**

**Vœu relatif à la création de la promenade de l'Est Parisien –
boulevards Jules Ferry et Richard Lenoir**

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les engagements pris devant les parisiens qui nous ont donné mandat à 67% en 2020 de réaménager les boulevards Jules Ferry et Richard Lenoir de manière à créer une véritable promenade plantée valorisant le canal ;

Considérant que l'ensemble des objectifs du projet ont été présentés aux habitants lors d'une réunion publique lançant la concertation le 11 mai 2023 et affinés à l'occasion d'ateliers de travail qui se sont tenus les 26 et 28 juin ;

Considérant que nous nous sommes engagés à poursuivre la concertation de manière à offrir aux habitants un nouvel espace répondant au mieux à leurs attentes et à l'intérêt général, comme sur chaque projet d'aménagement ;

Considérant qu'il est de notre responsabilité d'élus de lutter contre les campagnes de désinformation qui diffusent massivement et parfois illégalement, des éléments erronés sur le projet et les intentions de la municipalité ;

Considérant que ce projet, comme l'ensemble des projets portés par la Municipalité, doit contribuer à rendre notre ville toujours plus résiliente face au défi du dérèglement climatique ;

Considérant en effet que ce projet doit permettre de renforcer les îlots de fraîcheur dans un arrondissement déficitaire en terme d'espaces végétalisés ;

Considérant que la réponse aux enjeux de changement climatique doit également se traduire par le développement des mobilités douces et alternatives et ainsi par la création d'aménagements adaptés les favorisant ;



mairie Onze
Paris

Considérant que ce projet doit à terme se concrétiser par la constitution d'une meilleure continuité piétonne et végétale permettant une promenade sécurisée entre la place de la Bastille et les quais du canal dans le 10^e arrondissement ;

Considérant que les travaux de reprise de l'ensemble des pieds d'arbres et du dallage du terre-plein qui démarrent dans les prochains jours s'inscrit pleinement dans cet objectif d'amélioration du confort et de la sécurité des piétons et des personnes à mobilité réduite, dont nous déplorons les fréquentes chutes ;

Considérant en outre que le projet global de requalification de la promenade doit permettre la création de surfaces végétalisées supplémentaires ;

Considérant que l'esthétique du paysage parisien est un enjeu crucial dans l'ensemble de nos projets d'aménagement de l'espace public ;

Considérant cet impératif et les contraintes techniques et financières (l'enveloppe allouée au projet s'élevant à environ 6 millions d'euros), il a été choisi de phaser l'opération, et de la concentrer dans un premier temps sur un linéaire resserré de manière à requalifier avec soin l'ensemble de l'espace public de façade à façade ;

Considérant que le choix de cette première phase s'est porté sur le boulevard Jules Ferry qui est dégradé et fait l'objet de mésusages, que ce tronçon de la promenade s'inscrit par ailleurs dans la continuité du projet de requalification des abords du canal, dans le 10^e arrondissement ;

Considérant que la création d'une vélo-rue boulevard Jules Ferry permet de maintenir un accès automobile privé et professionnel tout en répondant à l'augmentation toujours croissante de la fréquentation des pistes cyclables, s'inscrit en cohérence avec le réaménagement également en vélo-rue de la rue du Faubourg du Temple entre le boulevard Jules Ferry et l'avenue Parmentier ;



mairie Onze
Paris

Considérant que ce réaménagement du boulevard Jules Ferry permettra la création de près de 4000m² de nouvelles surfaces végétalisées, soit près de l'équivalent du jardin Truillot ;

Considérant que, comme cela a été annoncé en réunion publique le 11 mai 2023, ce projet sera réalisé en différentes phases et que ce réaménagement du boulevard Jules Ferry n'interviendra qu'en 2025 ;

Considérant que pour 2023 les services ont travaillé à la demande, maintenant ancienne, des associations de victimes des attentats du 13 novembre à la requalification du monument mémoriel et de ses abords ;

Considérant que cet espace avait été réalisé peu de temps après les tragiques événements de 2015, sans qu'une réflexion paysagère suffisante ne soit engagée ;

Considérant que le projet mémoriel récemment étudié par les services de la Ville doit permettre, comme souhaité par les associations de victimes, la création à la fois d'une stèle insérée dans un écrin de verdure, face au Bataclan, et d'un espace de recueillement ;

Considérant que ce projet est accompagné du retrait des grilles situées aux extrémités nord/sud du square May Picqueray permettant ainsi de désenclaver ce square et de faciliter la circulation piétonne sur la promenade ;

Considérant que le retrait des grilles doit favoriser l'accès aux services de Polices Nationales et Municipales et ainsi permettre une meilleure régulation au regard des mésusages actuels ;

Considérant que le désenclavement des squares doit favoriser une plus grande fréquentation de ces espaces par les familles ;

Considérant que les espaces dédiés aux enfants resteront bien sûr protégés et sécurisés par des clôtures, comme cela est le cas pour toutes les aires de jeux ouvertes sur l'espace public ;



Considérant que la requalification de la promenade doit également favoriser des usages sportifs ;

Considérant que l'engagement pris pour la création d'un nouvel espace canin dans le 11^e sera recherché à cette occasion ;

Considérant que ces réalisations représentent le premier acte du réaménagement de cette promenade qui devra se poursuivre au-delà de 2026 de manière à offrir aux parisiens un projet à la hauteur des ambitions portées pour notre ville ;

Sur le rapport de Monsieur Florent HUBERT et Monsieur Luc LEBON,

Sur proposition des élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés ;

EMET LE VŒU :

- Que des moyens complémentaires soient mobilisés de manière à appuyer et accompagner le travail des services de la Ville de Paris pour garantir un projet ambitieux et qualitatif, ces moyens incluant un appui à la concertation, l'information et la médiation ;
- Qu'en priorité ces moyens soient mobilisés pour accompagner le retrait des grilles - à l'origine de certaines contestations -, et réaffirmer que l'ensemble du projet se fasse en préservant les surfaces végétalisées existantes et en les augmentant lorsque cela est possible ;
- Qu'à terme des crédits complémentaires soient alloués pour s'assurer de l'entretien et du bon usage des espaces reconquis.

Résultat des votes :

Abstention : Les élu·e·s du Groupe Ecologiste du 11^e

Pour : Les élu·e·s du groupe Paris 11 en Commun : socialistes, écologistes et apparentés, du groupe Communiste et Citoyen, et M. Grégory MOREAU.

Contre : Les élu·e·s du groupe Changer Paris (Union des Républicains et des Centristes)

Le vœu est adopté à la majorité